



REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE-S
soumise à la LPrNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No 4430/61/2024

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le : 07.06.2024 Responsable communal : M. Stéphane Grand
Visite sur place : 12.06.2024 Arbre(s) dangereux : OUI NON
En présence de :

A remplir par le requérant de l'abattage

A. Intervenants :	Raison sociale ou adresse
Propriétaire	M. Alexis Troe Route du Vallon 62 1832 Villard-sur-Chamby
Demandeur	Treebreathe Erbeta M. Lucien Erbeta Chemin de la Mortivue 12 1623 Semsales

A remplir par le requérant de l'abattage

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre	
Adresse	Route du Vallon 62 - 1832 Villard-sur-Chamby
Parcelle No	4430

A remplir par le requérant de l'abattage

C. Motif(s) de la demande
Motifs invoqués par le requérant : L'arbre est complètement sec (bostryché) à l'arrière du chalet et potentiellement dangereux

A remplir par le responsable communal

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre				
No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) - Ø à 130 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	Picea abies	Epicéa	55 cm	

E. Motifs admis selon la LPrPNP	
<input checked="" type="checkbox"/> Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés	
<input type="checkbox"/> Entrave avérée à l'exploitation agricole	
<input type="checkbox"/> Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)	
<input type="checkbox"/> Aucun motif invocable selon la LPrPNP	
Remarque(s) du responsable communal : L'arbre est complètement sec, dangereux.	
F. Préavis du service des espaces publics	
<input checked="" type="checkbox"/> favorable à l'abattage	
<input type="checkbox"/> défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)	
<input type="checkbox"/> la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.	
G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité	
<input checked="" type="checkbox"/> L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)	
<input type="checkbox"/> Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)	
<input type="checkbox"/> Refuser l'abattage pour les motifs suivants :	
<input type="checkbox"/> Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage	
<input type="checkbox"/> Autres recommandation d'entretien :	
H. Compensation prévue	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle plantation : 1 arbre majeur d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation	
<input type="checkbox"/> Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique C. Caractéristique de l'arbre)	
I. Affichage au pilier public	
Date d'affichage au pilier public : du 20.06.2024 au 19.07.2024	
J. Remarque(s) éventuelle(s)	

Le collaborateur technique : Stéphane Grand

Date : 18 juin 2024

Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort

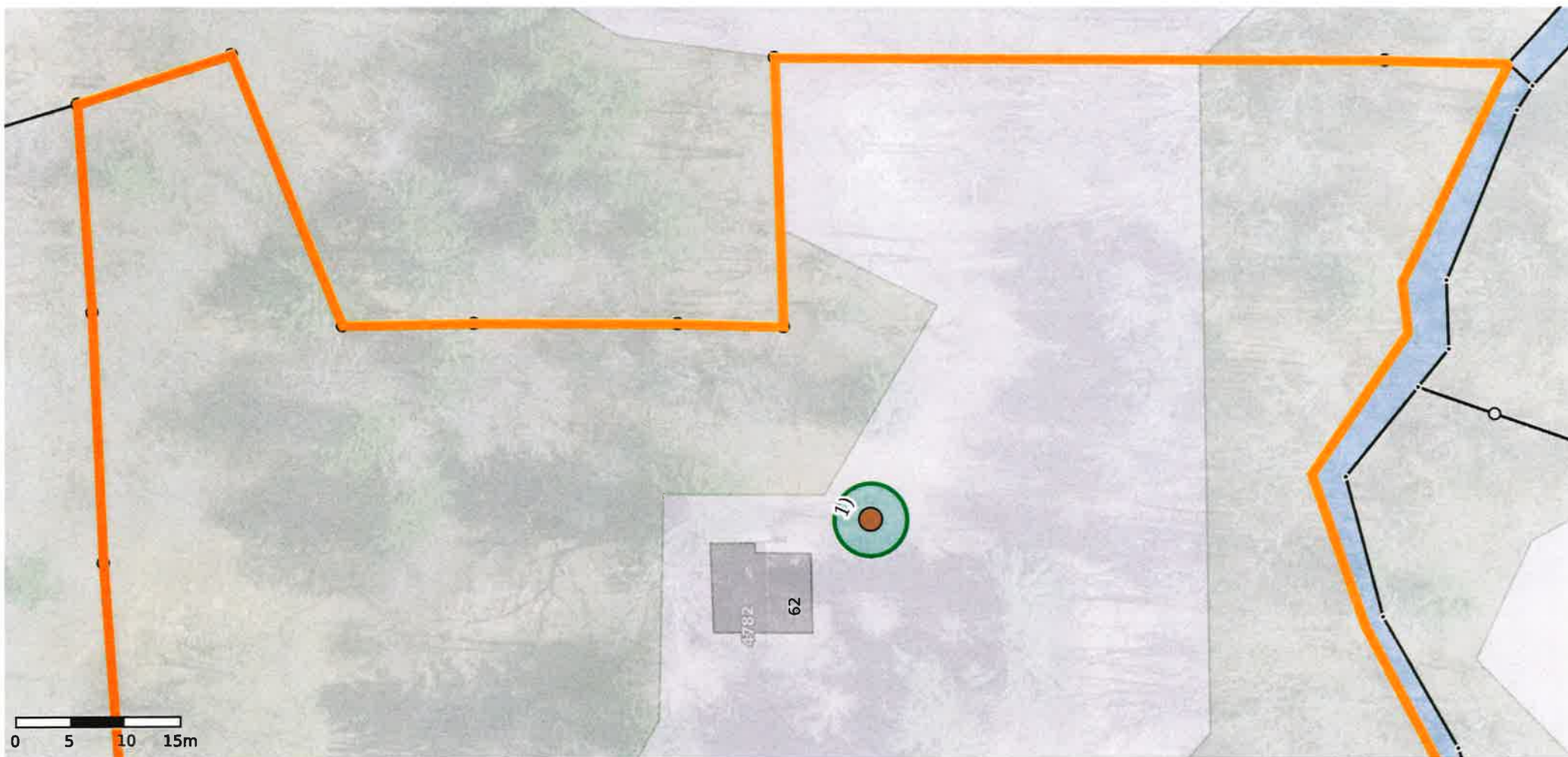
Date : 18 juin 2024

Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 19 juin 24

Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

Propriété, Route du Vallon N° 62, Parcelle N° 4430

Demande abattage d'un épicéa mort

Echelle : 1:500
Coordonnées : 2'561'107 / 1'146'976
Date d'impression : 11.06.2024









